



COMMUNE DE VRED

Tél : 03.27.90.51.33

P2023-004

ARRETE MUNICIPAL PORTANT RETRAIT DES DELEGATIONS DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de VRED,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu la délibération n°2020-023 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 fixant à deux le nombre de conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n°2021-048 en date du 25 Mars 2021 donnant délégation de fonctions à M. Ludovic DUBUS dans les domaines suivants : Citoyenneté et missions transverses,

ARRETE

- Article 1 : Toutes les délégations consenties à M. Ludovic DUBUS lui sont retirées à compter du 17/10/2023.
- Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-Préfet.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à VRED, le 23 Octobre 2023



Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE